

Charte de l'Audit Interne

Renault Group
Branche automobile



Sommaire

01

Avant-propos

02

Rôle et responsabilités

03

Indépendance, organisation et rattachement

04

Périmètre d'intervention

05

Coopération avec les audités et accès aux informations

06

Déontologie des auditeurs internes

07

Plan d'audit et déroulement d'une mission d'Audit Interne

01 Avant-propos

La présente charte définit et précise la mission, le rôle et les responsabilités de l'Audit Interne au sein de la branche automobile de Renault Group. Cette charte a été approuvée par le Directeur Général et le Président de Renault Group ainsi que par le Comité de l'Audit et des Risques du Conseil d'administration.

Les droits et devoirs des auditeurs et des audités sont également définis afin de garantir le respect des règles éthiques, déontologiques et organisationnelles.

Cette charte se réfère aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'Audit Interne et au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'*Institute of Internal Auditors*.

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La mission de l'Audit Interne est d'accroître et préserver la valeur de l'organisation en donnant avec objectivité une assurance, des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques.

Source : IIA (*Institute of Internal Auditors*)

02 Rôle et responsabilités

L'Audit Interne procède à une évaluation indépendante et objective des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein du Groupe. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'entreprise.

Les missions de l'Audit Interne permettent notamment de :

- évaluer la conformité des processus et leur application par rapport aux règles, normes, lois et réglementations en vigueur,
- évaluer l'efficacité des processus et de la réalisation des opérations,
- vérifier la qualité des contrôles réalisés par les opérationnels et les fonctions de support et de contrôle,
- proposer des axes d'amélioration ou de progrès et de simplification sous forme de recommandations,
- lutter contre la fraude et la corruption, et
- vérifier la mise en œuvre effective des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut avoir recours à des prestataires externes pour la réalisation de certaines missions ou pour des travaux spécialisés, en ayant un rôle de supervision et en veillant à l'application de cette charte.

03 Indépendance, organisation et rattachement

Indépendance

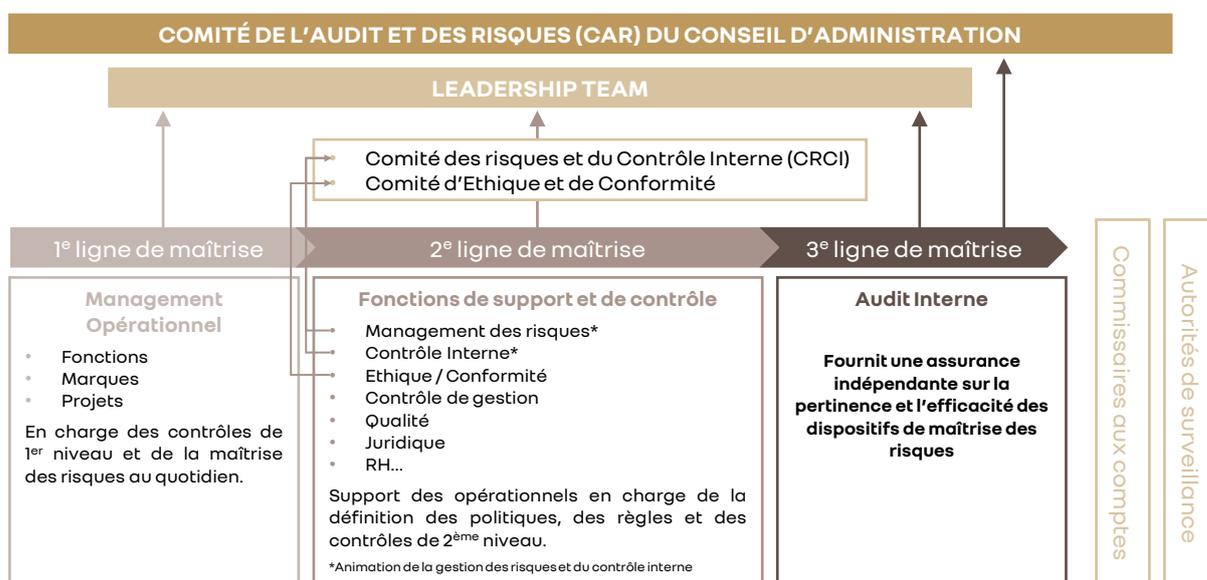
L'indépendance de l'Audit Interne est inhérente et indispensable à l'accomplissement de son rôle.

La Direction de l'Audit Interne définit librement son champ d'intervention, la réalisation de ses travaux ou la communication des résultats et ne subit aucune ingérence.

Afin de préserver cette indépendance, les auditeurs internes sont protégés par les dispositions de la présente charte.

Organisation

Au sein de Renault Group, les différentes parties prenantes du dispositif de maîtrise des risques s'articulent selon le modèle des trois lignes de maîtrise dont une présentation schématique se trouve ci-après. Au sein de ce modèle, la Direction de l'Audit Interne intervient en tant que troisième ligne de maîtrise.



Rattachement

Le Directeur de l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général du Groupe Renault via le Directeur de l'Audit et des Risques. Le Directeur de l'Audit Interne et le Directeur de l'Audit et des Risques ont un accès direct et illimité au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration afin de garantir l'indépendance de la fonction d'audit.

Le Directeur de l'Audit Interne a une relation étroite et continue avec le Comité de l'Audit et des Risques (CAR) et peut s'entretenir librement avec le Président du CAR, à sa demande ou à celle du Président du CAR.

Le Directeur de l'Audit Interne diffuse au Directeur Général et au Président de Renault Group toutes les notes de synthèse et au CAR celles des audits cotés « risque majeur ».

Il intervient trimestriellement au CAR et au Leadership Team, si jugé nécessaire, pour présenter les points critiques ou faire un suivi des recommandations A en retard.

04 Périmètre d'intervention

Le périmètre de la Direction de l'Audit Interne s'étend à l'ensemble des entités et des activités de la branche automobile de Renault Group, ce qui exclut Mobilize Financial Services (branche financière de Renault Group) qui dispose de sa structure d'Audit Interne propre.

La Direction de l'Audit Interne peut également auditer les fonctions convergées avec Nissan.

Par ailleurs, une coopération existe entre les fonctions d'Audit Interne de Renault Group et celles de Mobilize Financial Services et de Nissan.

Pour les entités en partenariat avec Renault Group, l'intervention de l'Audit peut se faire après accord du Partenaire. Pour les activités en co-entreprise (joint-ventures) ou confiées à des tiers, l'intervention de l'Audit est possible si une clause d'audit au contrat le prévoit.

L'Audit Interne a pour objet l'évaluation d'entités, de fonctions globales, de processus et de projets et non l'évaluation de personnes. En outre, les auditeurs ne peuvent pas intervenir sur des périmètres où ils ont exercé des responsabilités depuis moins d'un an.

05 Coopération avec les audités et accès aux informations

La Direction de l'Audit Interne bénéficie d'un accès illimité à tous les documents, fonctions, données, informations, procédures nécessaires à l'accomplissement de son rôle d'évaluation indépendante et objective, ayant un rapport direct ou non avec la réalisation d'une mission d'audit. Cela inclut un accès illimité à toute donnée de l'entreprise pouvant s'avérer utile dans le cadre de l'établissement du plan d'audit ou la préparation et la réalisation de missions d'audit.

La Direction de l'Audit Interne peut s'entretenir avec tout membre du personnel de l'organisation, quelle que soit sa fonction.

L'indépendance des auditeurs devra être respectée par toutes les parties concernées.

Les informations et documents confiés à l'Audit Interne durant les missions sont traités avec le niveau de confidentialité et d'intégrité requis, tel que le prévoit le code de déontologie des auditeurs internes.

Les auditeurs internes sont attentifs à la qualité du dialogue avec tous les audités tout au long du déroulement d'une mission d'audit (tel que décrit en page 7 de la présente charte). En particulier, les auditeurs internes s'engagent à communiquer aux audités toutes leurs observations et conclusions lors des différentes étapes de validation précédant la publication du rapport définitif afin de laisser l'opportunité aux audités d'y répondre s'ils le souhaitent.

06 Déontologie des auditeurs internes

Conformément au code de déontologie de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*), il est attendu des auditeurs internes qu'ils respectent et appliquent les principes fondamentaux suivants :



INTÉGRITÉ

L'intégrité des auditeurs est la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement.



OBJECTIVITÉ

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle, en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Ils évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.



CONFIDENTIALITÉ

Les auditeurs respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent ; ils ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire.



COMPÉTENCE

Les auditeurs utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation de leurs travaux.

Ces différents principes sont regroupés au sein du Code de déontologie de l'auditeur interne, que chaque auditeur de Renault Group signe à son arrivée au sein de la Direction et s'engage à respecter.

Plus globalement, les auditeurs adhèrent pleinement aux principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'Audit Interne (référentiel IIA-CRIPP).

07 Plan d'audit et déroulement d'une mission d'audit interne

Plan d'audit

Un plan d'audit est établi annuellement par la Direction de l'Audit Interne et couvre plusieurs années d'exercice. Il est fondé sur une approche par les risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'organisation et d'auditer les risques inhérents les plus importants.



Il s'appuie sur une **analyse de risques** en couvrant l'ensemble des activités du Groupe



Il est mis en œuvre avec des **ressources adéquates et suffisantes**



Il est **validé par le Directeur Général et par le Président** de Renault Group et est approuvé par le CAR

Déroulement d'une mission d'audit

La réalisation d'une mission d'audit comprend plusieurs phases :

1 LETTRE DE MISSION

Une lettre de mission est établie avant la mission. Elle informe les audités concernés du cadre de la mission et de ses objectifs.

2 PHASE PRÉPARATOIRE

Une phase préparatoire permet de recueillir des informations sur le domaine audité, de définir les objectifs d'audit fondés sur les attentes des commanditaires et l'analyse des risques.

3 RÉUNION D'OUVERTURE

La mission débute par une réunion d'ouverture avec les audités principaux, permettant de partager les risques et les objectifs de la mission.

5 OPINION

Une opinion émise par l'Audit Interne en fin de mission vise à donner une appréciation globale sur le niveau de maîtrise des activités auditées : risque maîtrisé (vert), risque modéré (jaune), risque significatif (orange) ou risque majeur (rouge).

4 PHASE D'ANALYSE

Pendant la phase d'analyse, les auditeurs identifient les forces et les faiblesses du domaine audité et procèdent à une analyse contradictoire.

Les travaux des auditeurs reposent sur des entretiens (avec des acteurs directs du périmètre audité et avec toute autre personne qu'ils jugent nécessaire de rencontrer), la collecte et l'analyse de documents et la réalisation de tests. L'Audit Interne est responsable de ses méthodes de travail et du champ de ses investigations.

6 RÉUNION DE CLÔTURE

Une réunion de clôture organisée avec les audités en fin de mission d'audit permet de valider les constats et recommandations, portés à la connaissance préalable des responsables des activités auditées, au fil de l'eau.

7 RAPPORT PROVISOIRE

Après l'envoi du rapport provisoire, le recueil des commentaires formels des audités sur les constats et recommandations permet d'assurer un processus contradictoire et transparent.

8 RAPPORT ET NOTE DE SYNTHÈSE DÉFINITIFS

Le rapport et la note de synthèse définitifs sont diffusés aux audités, fonctions / marques / projets concernés, au Directeur Général et au Président de Renault Group, de façon systématique. La note de synthèse est également adressée aux Commissaires aux Comptes ainsi qu'au CAR pour les audits cotés « risque majeur ».

10 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

La Direction de l'Audit Interne s'assure de la mise en œuvre des recommandations. Elle établit semestriellement un état d'avancement des recommandations A et B pour le Leadership Team et le CAR.

Si des plans d'action de recommandations B n'ont pas été totalement mis en œuvre au bout de 24 mois, les audités gardent la responsabilité des risques associés, mais la Direction de l'Audit Interne arrête leur suivi. Cette situation est formalisée par un courriel aux audités et aux membres concernés du Leadership Team.

9 PLAN D'ACTION

Consécutivement aux recommandations formulées dans le rapport d'audit, un plan d'action défini par les audités est validé par l'audit. Il y a 3 niveaux de criticité des recommandations (élevée, moyenne, basse, identifiées respectivement A, B et C).



**Renault
Group**

Direction de l'Audit Interne | Février 2023

Crédits photos : Benoît Chimenes (photographe), Renault Group – Direction Design (agence photo)